



PÔLE PERSONNES ÂGÉES

Saran, le mardi 22 mars 2022

Clémence DESSE-MÉZIÈRES  
Directrice

Secrétariat

Tél. : 02 38 74 42 89

Fax : 02 38 74 48 59

**Objet : Epidémie de COVID 19 – Pôle Personnes âgées – retour au droit commun**

Nos réf : CDM/EL 22D104

PJ : /

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par :

Clémence DESSE-MÉZIÈRES

Compte-tenu de la situation sanitaire nationale et de l'évolution épidémiologique sur le territoire, les mesures de gestion sanitaires sont assouplies et un retour au droit commun est préconisé par le Ministère.

Bureau des Admissions- Facturation

Tél. : 02 38 74 40 32

Aussi, à compter du 23/03/2022, les règles suivantes s'appliquent :

Service des mandataires judiciaires  
à la protection des majeurs

Tél. : 02 38 74 43 04

- visites autorisées au sein des établissements avec présentation obligatoire d'un passe sanitaire valide ;
- sorties autorisées, sans limitation des activités collectives dans les espaces intérieurs ou extérieurs au retour (sauf en cas de contact à risque) ;
- les repas collectifs ne font plus l'objet de recommandations spécifiques. Les repas avec les proches sont autorisés mais doivent respecter les mesures de prévention (repas assis, recommandations du port du masque le cas échéant, aération...) ;
- préconisation de procéder à des dépistages réguliers et préventifs à partir de l'apparition d'un cas positif dans l'établissement ;
- obligation vaccinale de tous les professionnels.

USLD EHPAD Le Bois fleuri

1160 rue Passe Debout

45770 Saran

Tél : 02 38 74 49 87 (Bâtiment A)

Tél : 02 38 22 86 20 (Bâtiment B)

EHPAD Pierre PAGOT

21 rue Georges Pompidou

45100 Orléans

Tél : 02 38 22 61 20

Dans tous les cas, une attention particulière doit être portée au strict respect des gestes barrières notamment le port du masque, l'aération / ventilation des locaux et l'hygiène des mains.

EHPAD Les Écureuils

20 rue de la Corne de Cerf

45800 Saint Jean de Braye

Tél : 02 38 55 48 40

Une 2<sup>ème</sup> dose de rappel est fortement encouragée pour les résidents de plus de 80 ans qui ont fait leur 1<sup>ère</sup> dose de rappel il y a plus de 3 mois. Des campagnes de vaccination vont donc être prochainement organisées sur les établissements.

En fonction de l'évolution de la situation, la direction du Pôle Personnes âgées en lien avec l'équipe médicale, pourra être amenée à prendre des mesures plus restrictives. Evidemment, vous en serez alors immédiatement avisé(e).

Je me tiens à votre disposition et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Clémence DESSE-MEZIERES  
Directrice du Pôle Personnes âgées